



COMPTE RENDU N°51 REUNION DU CABINET DU 9 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois et le 9 mars à dix heures, le Représentant Personnel du Président de la République (RPPR), chargé du suivi et de l'évaluation des programmes et projets, a présidé une réunion de son cabinet, par visioconférence. Il se trouvait dans l'hinterland.

Etaient présents, dans la salle de réunion du cabinet à Brazzaville.

- **Jean-Raymond DIRAT**, directeur du cabinet ;
- **Jean Anaclet MAMPASSI**, conseiller aux programmes et politiques économiques ;
- **Euloge ITOUA**, conseiller aux évaluations financières.
- **Eugène ONDZAMBE-NGOYI**, conseiller aux politiques et programmes sociaux et **Jean Roger OSSETE**, conseiller aux évaluations physiques ont assisté à la réunion en étant à l'intérieur du pays ;

Le conseiller à la planification et à la prospective **Félicité Célestine OMPORO ENOUANY**, empêchée, n'a pas pris part à la réunion.

L'ordre du jour comportait les points ci-après.

1. Adoption du compte-rendu de la réunion du cabinet du 1^{er} mars 2023.
2. Point de l'exécution des décisions de la réunion du cabinet du 1^{er} mars 2023 ;
3. Elaboration de la liste des projets à suivre et évaluer au cours de l'année 2023.
4. Traitement des décisions du cabinet partiellement ou non encore exécutées.
5. Divers.

1. Adoption du compte-rendu de la réunion du cabinet du 1^{er} mars 2023.

Le compte rendu de la réunion du cabinet du 1^{er} mars 2023 a été adopté avec les amendements du RPPR et des conseillers. Il a été corrigé et archivé suivant la procédure habituelle.

2. Point de l'exécution des décisions du cabinet de la réunion du 1^{er} mars 2023

A l'invitation du RPPR, le conseiller aux programmes et politiques sociaux a présenté ce point.

A. Rappel des décisions de la réunion du 1^{er} mars 2023

A.1. Travailler à préparer la sélection des projets à suivre et à évaluer en 2023.

A.2. Rédiger la version finale des termes de référence du site web. L'assistant principal et le conseiller aux programmes et politiques économiques devraient s'en charger, sous la supervision du directeur du cabinet,

B. Exécution des décisions au 9 mars 2023

B.1. Les conseillers ont travaillé à préparer la sélection par le cabinet, des projets susceptibles d'être suivis et évalués en 2023. Les projets retenus par les conseillers font l'objet d'un examen à la réunion de ce 9 mars 2023.

B.2. Le projet des termes de référence du site web du RPPR a été réécrit par l'assistant principal, avec le concours du conseiller aux programmes et politiques économiques, sous la supervision du directeur du cabinet.

3. Examen de la liste des projets à suivre et à évaluer au cours de l'année 2023.

Le RPPR a invité d'emblée le directeur du cabinet à présenter la méthodologie utilisée pour retenir les projets à suivre et à évaluer en 2023.

Le directeur du cabinet a décrit la méthode qui a consisté en la répartition, entre quatre (4) conseillers et lui-même, de l'ensemble des projets inscrits dans la loi de finances 2023 (volet investissement). Le conseiller aux évaluations financières, absent à la réunion était dispensé du travail à faire.

Au regard du nombre des projets inscrits dans le volet investissement de la loi de finances 2023, le RPPR a indiqué que la présentation des projets retenus en vue de leur sélection pour être suivis et évalués en 2023, se fera en deux temps. Une première partie est à traiter ce jour 9 mars 2023 et la deuxième le sera à la prochaine réunion du cabinet. Mais avant le traitement, le RPPR a demandé que les critères de sélection des projets soient exposés afin de s'assurer qu'ils sont à la fois pertinents et les mêmes pour tous.

Après échanges, le RPPR a précisé à l'attention de tous que le principal critère à retenir, pour la sélection des projets à suivre et à évaluer en 2023, est celui de leur impact sur l'économie, sur la vie locale et sur le bien-être des populations.

Après ces considérations préalables, le RPPR a conduit le processus de sélection des projets du premier lot. Ainsi, 73 programmes et projets ont été sélectionnés.

4. Traitement des décisions du cabinet partiellement ou non encore exécutées.

Le RPPR a invité le conseiller aux politiques et programmes sociaux à présenter ce point.

Le conseiller a indiqué que le dossier traitant de ce point, distribué pour la réunion, n'était pas le bon, du moins dans sa partie, « B. Exécution des décisions ».

Il a proposé de corriger le sous point "B" (Exécution des décisions) séance tenante.

A. Rappel des décisions

A.1. Acquérir le logiciel de suivi-évaluation des plans, programmes et projets.

A.2. Créer le site web du RPPR.

A.3. Créer la base des données des plans, programmes et projets.

B. Exécution des décisions

B.1. Le directeur du cabinet avait reçu le directeur général du contrôle des marchés publics le jeudi 23 février 2023.

Ce dernier s'était engagé à faire signer le contrat d'acquisition du logiciel par l'autorité compétente. Contacté par le directeur du cabinet, le directeur général du contrôle des marchés publics a déclaré avoir connu un retard dans son action du fait du recensement des fonctionnaires qui était en cours dans ses services. Il entend faire aboutir la procédure dans les prochains jours.

B.2. Les termes de référence du site web du RPPR ont été réécrits par l'assistant principal, en accord avec le conseiller aux programmes et politiques économiques, sous la supervision du directeur du cabinet.

B.3. La proposition de l'organisation de la base des données primaires des programmes et projets n'a pas encore été élaborée.

L'assistant principal du RPPR attend de se libérer des tâches liées à l'élaboration du rapport de l'évaluation (2022).

A l'issue de la présentation du conseiller aux politiques et programmes sociaux, le RPPR a chargé le directeur du cabinet de recontacter le plus tôt possible le directeur général du contrôle des marchés publics. Le directeur du cabinet devra s'assurer, auprès de son interlocuteur, que le contrat d'acquisition du logiciel de suivi-évaluation est déjà déposé au cabinet du ministre de l'économie et des finances. Dès lors, il s'adjoindra le conseiller aux évaluations physiques, pour prendre attache avec le directeur du cabinet du ministre de l'économie et des finances et obtenir la signature du contrat, au plus tard à la fin du mois de mars courant.

S'agissant de la création du site web, le RPPR a chargé le directeur du cabinet de s'employer, avec le concours de l'assistant principal, à prendre attache avec les prestataires habituels de ce type de services présents à Brazzaville.

Sur la base d'une " short list", un marché sera conclu avec le " mieux disant", dans le respect des dispositions du code des marchés publics en vigueur.

En ce qui est de la base des données primaires des plans, programmes et projets, le RPPR a indiqué qu'il faut s'y lancer sans plus attendre, suivant la démarche qui a été retenue.

L'équipe, constituée par l'assistant principal et le chargé d'études KAYA-KAYA (suivant la proposition du directeur du cabinet), doit immédiatement travailler à proposer une première esquisse de cette base des données primaires. Ce travail préliminaire peut être réalisé sur la base des informations de quelques (4 ou 5) projets qui ont déjà fait l'objet d'évaluation et donc, de collecte de données sur le terrain. Ainsi le cabinet disposera déjà d'un embryon de base qui sera corrigé le long de la marche, en attendant l'installation en son sein du logiciel de suivi-évaluation.

L'ordre du jour étant épuisé et aucun point n'étant inscrit au titre des divers, le RPPR a levé la séance à 12 heures 45 minutes.

Le compte rendu a ainsi été corrigé et sera archivé suivant la procédure habituelle.

Adopté le 16 mars 2023

Le secrétaire de séance

Le directeur du cabinet

Eugène ONDZAMBE-NGOYI

Jean-Raymond DIRAT